

Schizophrénie

1) Le terme "schizophrénie", a été inventé à la fin du 19ème siècle par le psychiatre Eugen Bleuler.

L'étymologie évoque une "scission de personnalité", raison pour laquelle ce terme a parfois désigné des personnes souffrant de ce que l'on nomme "les dédoublements de personnalité". Cette définition n'est plus retenue par la psychiatrie actuelle. La schizophrénie n'est pas forcément caractérisée par un dédoublement de personnalité, même si celui-ci peut survenir.



2) Définition admise en psychiatrie :

On considère comme "schizophrènes" les personnes qui :

- perdent facilement le contrôle d'elles-mêmes,
- imaginent des choses irréelles,
- et dont le comportement échappe aux normes courantes.

Le schizophrène a souvent des hallucinations, visuelles ou auditives. Certains se sentent sans arrêt persécutés. C'est ce que l'on appelle une schizophrénie paranoïaque.

3) Pb : et si un schizophrène, c'était une personne que les médecins considèrent comme telle ?

C'est la seule caractéristique commune des personnes considérées "schizophrènes". En effet, nul besoin n'est d'avoir eu des hallucinations pour recevoir cette étiquette. Une crise de colère spectaculaire peut suffire. Il n'existe de toute façon aucun test clinique (prise de sang ou analyse de l'urine, électroencéphalogramme, etc.) permettant de déterminer si une personne est schizophrène ou non.